



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-069

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2026-01-30-00012 - Avis de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC de Paris) du 23 janvier 2026 relatif à la création de l'ensemble commercial Maine Montparnasse à Paris 15e, d'une surface de vente totale de 16 836 m², composé de 9 moyennes surfaces de secteur 2 (2 120 m², 2 094 m², 1 799 m², 1 173 m², 1 140 m², 932 m², 929 m², 2 592 m², 2 333 m²) et de 17 boutiques (de secteur 1 et 2) pour une surface de vente de 1 724 m² (9 pages)

Page 3

75-2026-01-30-00010 - Avis de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC de Paris) du 23 janvier 2026 relatif à la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 2 504 m², situé au 43-47, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS, composé d'une moyenne surface de secteur 1 de 2 314 m² à l enseigne MONOPRIX (étendue de 280 m²) et d'une boutique (de secteur 2) de 190 m² (3 pages)

Page 13

75-2026-01-30-00001 - Décision de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC de Paris) du 23 janvier 2026 relatif à l'extension de 515 m² d'une moyenne surface de secteur 2 à l enseigne HERMÈS, située au 24-32 rue du Faubourg Saint-Honoré, 19-25 rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris, portant sa surface de vente de 2 150 m² à 2 665 m² (5 pages)

Page 17

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2026-01-29-00005 - Arrêté n°DUPA 2026-0138 du 28 janvier 2026 portant communication des arrêtés de vidéoprotection à l'issue de la Commission départementale de vidéoprotection du 16 janvier 2026 (42 pages)

Page 23

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2026-01-30-00012

Avis de la commission départementale
d'aménagement commercial (CDAC de Paris) du
23 janvier 2026 relatif à la création de l'ensemble
commercial Maine Montparnasse à Paris 15e,
d'une surface de vente totale de 16 836 m²,
composé de 9 moyennes surfaces de secteur 2
(2 120 m², 2 094 m², 1 799 m², 1 173 m², 1
140 m², 932 m², 929 m², 2 592 m², 2 333 m²)
et de 17 boutiques (de secteur 1 et 2) pour une
surface de vente de 1 724 m²



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Paris

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE PARIS

relatif à la création de l'ensemble commercial Maine Montparnasse d'une surface de vente totale de 16 836 m² composé de 9 moyennes surfaces de secteur 2 sur 15 112 m² (2 120 m², 2 094 m², 1 799 m², 1 173 m², 1 140 m², 932 m², 929 m², 2 592 m², 2 333 m²) et de 17 boutiques (de secteur 1 et 2) pour une surface de vente de 1 724 m²

La commission départementale d'aménagement commercial de Paris réunie le 23 janvier 2026 sous la présidence de Madame Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-16-00007 du 16 novembre 2023, portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris modifié par l'arrêté préfectoral n° 75-2024-11-05-00010 du 5 novembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/2024-85 du 29 février 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine, modifié par arrêtés préfectoraux du 3 mai 2024 et du 31 mars 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2026 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris pour l'examen des demandes ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Tél : 01 32 52 51 91
Mél : cdac75@developpement-durable.gouv.fr
5, rue Leblanc, 75011 Paris Cedex 15
www.drieaa.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Vu les demandes de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale :

- **PC n° 075 115 25 V0053** déposée en mairie de Paris le **22 novembre 2025** par le « **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA TOUR CIT** », en qualité de promoteur-maître d'ouvrage et l'« **UNION RESSERRÉE DES SYNDICATS DE L'EITMM** », en qualité de propriétaire,
- et
- **PC n° 075 115 25 V0054**, déposé par le « **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU CENTRE COMMERCIAL MAINE MONTPARNASSE ET BÂTIMENT SUR DALLE TOSSAN** », en qualité de promoteur-maître d'ouvrage et l'« **UNION RESSERRÉE DES SYNDICATS DE L'EITMM** », en qualité de propriétaire,

enregistrées pour le volet commercial au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris le **28 novembre 2025**, sous les n° **A75-2026-258 A et C**, portant sur la **création de l'ensemble commercial Maine Montparnasse** situé au 66, boulevard du Montparnasse – 2 à 36, rue du Départ – 33 à 39, avenue du Maine - 1 à 29, rue de l'Arrivée 75015 Paris, **d'une surface de vente totale de 16 836 m²**, composé de **9 moyennes surfaces** de secteur 2 (2 120 m², 2 094 m², 1 799 m², 1 173 m², 1 140 m², 932 m², 929 m², 2 592 m², 2 333 m²) et de **17 boutiques** (de secteur 1 et 2) ;

Vu l'analyse d'impact du projet, jointe aux dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu le rapport d'instruction présenté par l'Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris ;

Considérant que la création de l'ensemble commercial Maine Montparnasse nécessite l'obtention de deux permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale, dont les numéros sont PC 75 115 25 V0053 et PC 075 115 25 V0054, mais qu'il s'agit d'un **unique ensemble commercial au sens de l'article L. 752-3 du code du commerce** ;

Après avoir auditionné à sa demande, Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement, puis les représentants du pétitionnaire et après avoir débattu à huis clos ;

Considérant **au regard de l'aménagement du territoire**, que le projet de requalification de l'ensemble immobilier proposera une programmation mixte composée notamment de commerces, de bureaux, d'équipements sportifs, d'un espace culturel et de logements étudiants ; qu'il participera à la suppression d'une quasi-friche commerciale présentant un état d'obsolescence énergétique et technique avancé, qu'il permettra de relancer l'attractivité du site en l'ouvrant sur la ville et en créant des cheminements entre la rue de Rennes et la gare Montparnasse et entre la rue de l'Arrivée et la rue du Départ favorisant ainsi l'animation urbaine et le développement de la vie de quartier ; qu'un espace de livraison disposant de quai au SS2 sera conservé et réorganisé afin d'accueillir, en plus, un emplacement de logistique urbaine (ELU) ;

Considérant **au regard de l'insertion paysagère et architecturale**, que l'aspect général du projet sera amélioré avec un bâti allégé et composé de façades en verre extra clair et métal ; que la tour CIT bénéficiera d'une terrasse qui viendra séparer le bâtiment en deux parties, que l'ensemble du projet permettra la végétalisation de 5 365 m² et la plantation de 150 arbres ;

Considérant **au regard de la qualité environnementale** que le projet privilégie la transformation des bâtiments plutôt que la démolition systématique (conservation de 46 % du bâtiment pour le PC A et 83 % pour le PC C), que le site demeurera raccordé au réseau de chaleur urbain « CPCU » ; qu'il bénéficiera d'une gestion technique des bâtiments (GTB) et qu'une thermofrigopompe assurera le couplage chaud/froid entre les différentes zones du projet avec une réduction de consommation d'énergie finale d'environ 14 %, que les certifications HQE Bâtiment durable niveau excellent et NF Habitat HQE sont envisagées pour la partie tertiaire et les logements étudiants ; que l'aménagement

des coques, système de pilotage compris, sera à la charge des futurs preneurs qui devront respecter l'annexe environnementale annexée au bail ;

Considérant au regard de la protection du consommateur que le projet permettra le désamiantage du site, qu'il respectera les normes d'accessibilité, qu'il améliorera le confort d'achat des clients ;

Considérant au regard de la contribution du projet en matière sociale, que le projet permettra la création, pour l'ensemble du projet, de 300 emplois ETP ; que le pétitionnaire aura recours aux structures de recrutements dédiées ;

Considérant au regard de ce qui précède, que les critères relatifs à la délivrance des autorisations d'exploitation commerciale fixés à l'article L. 752-6 du code du commerce ont été pris en compte ;

L'autorisation est accordée par 7 voix favorables, 2 voix défavorables et 1 abstention sur un total de 10 membres présents.

Ont voté pour l'autorisation du projet :

- **Madame Afaf GABELOTAUD**, adjointe à la maire de Paris, représentant la maire de Paris (en visioconférence) ;
- **Monsieur Nicolas BONNET OULALDJ**, adjoint à la mairie de Paris, chargé du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et mode (en visioconférence) ;
- **Monsieur Pierre MENUET**, adjoint au maire du 15^e arrondissement de Paris en charge du commerce et de l'artisanat ;
- **Monsieur Éric SCHAHL**, conseiller régional désigné par le Conseil Régional ;
- **Monsieur Bruno BOUVIER**, représentant le collège en matière d'aménagement du territoire ;
- **Madame Sabine LAKE-LOPEZ**, adjointe au maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux en charge du commerce, de l'artisanat et de l'attractivité économique ;
- **Monsieur Antoine CHASSAGNOL**, personnalité qualifiée pour le département des Hauts-de-Seine représentant le CAUE 92.

Ont voté contre l'autorisation du projet :

- **Monsieur Frédéric BADINA SERPETTE**, conseiller d'arrondissement désigné par le Conseil de Paris ;
- **Monsieur Jean-Jacques RENARD**, représentant le collège en matière de consommation.

S'est abstenu :

- **Monsieur Gérard DER AGOBIAN**, représentant le collège en matière de développement durable.

En conséquence, la commission départementale d'aménagement commercial de Paris réunie le **23 janvier 2026** a rendu un **avis favorable** sur les demandes présentées par le « **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA TOUR CIT** », en qualité de promoteur-maître d'ouvrage, l'« **UNION RESSERRÉE DES SYNDICATS DE L'EITMM** », en qualité de propriétaire, le « **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU CENTRE COMMERCIAL MAINE MONTPARNASSE ET BÂTIMENT SUR DALLE TOSSAN** », en qualité de promoteur-maître d'ouvrage, l'« **UNION RESSERRÉE DES SYNDICATS DE L'EITMM** », en qualité de propriétaire, portant sur la **création de l'ensemble commercial Maine Montparnasse** d'une surface de vente totale de **16 836 m²** composé de **9 moyennes surfaces de**

secteur 2 et de **17 boutiques** (de secteur 1 et 2) situé au 66, boulevard du Montparnasse - 2 à 36, rue du Départ - 33 à 39, avenue du Maine - 1 à 29, rue de l'Arrivée dans le **15^e arrondissement de Paris**.

Conformément à l'article L. 752-23 du Code de commerce, **un mois avant la date d'ouverture** au public du projet, le bénéficiaire communiquera au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (cdac75@developpement-durable.gouv.fr), au maire et au président de la métropole du Grand Paris un **certificat de conformité** établi à ses frais, par un organisme habilité par le préfet, **attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale qui lui a été délivrée**.

Fait à Paris, le 23 janvier 2026

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France



Jean-Pascal BIARD

Voies et délais de recours :

Conformément aux articles L. 752-17 et R. 752-30 et suivants du Code de commerce, l'avis/ la décision est susceptible de recours dans un délai d'un mois. Le recours est présenté au président de la Commission nationale d'aménagement commercial par tout moyen sécurisé ou, lorsqu'il est présenté par le préfet, par la voie administrative ordinaire. À peine d'irrecevabilité, le recours est motivé et accompagné de la justification de la qualité et de l'intérêt donnant pour agir de chaque requérant.

Le délai de recours court :

- 1° Pour le demandeur, à compter de la notification de la décision ou de l'avis ;
- 2° Pour le préfet et les membres de la commission départementale, à compter de la réunion de la commission ;
- 3° Pour toute autre personne mentionnée à l'article L. 752-17, à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux troisième et cinquième alinéas de l'article R. 752-19.

Le respect du délai de recours est apprécié à la date d'envoi du recours.

À peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé.

La saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

JOINT À L'AVIS DE LA CDAC DU 23/01/2026

A75-2025-258 A

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

(a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m ²)		21 531 m ²	
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)		CQ-1	
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A	2
		Nombre de S	2
		Nombre de A/S	-
	Après projet	Nombre de A	-
		Nombre de S	-
		Nombre de A/S	2
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m ²)		-
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m ²)		2 768 m ²
	Autres surfaces non imperméabilisées : m ² et matériaux / procédés utilisés		-
Énergies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m ² et localisation		-
	Éoliennes (nombre et localisation)		-
	Autres procédés (m ² / nombre et localisation) et observations éventuelles :		-
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision	Certifications HQE Bâtiment durable niveau excellent et NF Habitat HQE pour la partie tertiaire et les logements étudiants		
	Recours à une gestion technique du bâtiment du magasin (GTB)		
	Maintien du raccordement au réseau "CPCU"		
	Gestion des déchets centralisée au SS2 sur un espace de 300 m ²		
	Installation d'une thermofrigopompe (couplage chaud/ froid) - Installation de système de free-cooling pour certains commerces		
	Annexe environnementale annexée au bail avec cahier des charges preneur		
	Respect du décret tertiaire pour l'ensemble du projet RPBW		
	Désamiantage		
	Isolation des commerces renforcés (laine de roche, polyuréthane, laine de bois, laine minérale)		
	Vitrage norme P5A		
	Recours au réemploi des matériaux		

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752-6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant- projet	Surface de vente (SV) totale						
		Magasins de SV ≥300 m²	Nombre					
			SV/magasin¹					
			Secteur (1 ou 2)					
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		11 812 m²				
Magasins de SV ≥300 m²		Nombre	7					
		SV/magasin²	Cf. Annexe - 1					
		Secteur (1 ou 2)						

Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant- projet	Nombre de places	Total	636	
			Electriques/ hybrides	-	
			Co-voiturage	-	
			Auto-partage	-	
			Perméables	-	
	Après projet	Nombre de places	Total	636	
			Electriques/ hybrides	-	
			Co-voiturage	-	
			Auto-partage	-	
			Perméables	-	

POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant-projet	-	
	Après projet	-	
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises	Avant-projet	-	
	Après projet	-	

1 Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m², ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m² ».

2 Cf. (2)

ANNEXE 1 : DÉTAIL DES SURFACES DES MAGASINS ≥ 300 M² SV

Surfaces de vente de chaque magasins ≥ 300 M² SV	Secteur d'Activité
2 120 m² SV	2 – Non Alimentaire
2 094 m² SV	2 – Non Alimentaire
1 799 m² SV	2 – Non Alimentaire
1 173 m² SV	2 – Non Alimentaire
1 140 m² SV	2 – Non Alimentaire
932 m² SV	2 – Non Alimentaire
929 m² SV	2 – Non Alimentaire

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

JOINT À L'AVIS DE LA CDAC DU 23/01/2026

A75-2025-258C

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

(a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m²)		21 531 m²	
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)		CQ-1	
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A	2
		Nombre de S	2
		Nombre de A/S	-
	Après projet	Nombre de A	-
		Nombre de S	-
		Nombre de A/S	2
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m²)		
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m²)		1 366 m²
	Autres surfaces non imperméabilisées : m² et matériaux / procédés utilisés		-
Énergies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m² et localisation		-
	Éoliennes (nombre et localisation)		-
	Autres procédés (m² / nombre et localisation) et observations éventuelles :		-
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision	Certifications HQE Bâtiment durable niveau excellent et NF Habitat HQE pour la partie tertiaire et les logements étudiants		
	Recours à une gestion technique du bâtiment du magasin (GTB)		
	Maintien du raccordement au réseau "CPCU "		
	Gestion des déchets centralisée au SS2 sur un espace de 300 m²		
	Installation d'une thermofrigopompe (couplage chaud/ froid) - Installation de système de free-cooling pour certains commerces		
	Annexe environnementale annexée au bail avec cahier des charges preneur		
	Respect du décret tertiaire pour l'ensemble du projet RPBW		
	Désamiantage		
	Isolation des commerces renforcés (laine de roche, polyuréthane, laine de bois, laine minérale)		
	Vitrage norme P5A		
	Recours au réemploi des matériaux		

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752-6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant-projet	Surface de vente (SV) totale						
		Magasins de SV ≥ 300 m²	Nombre					
			SV/magasin ¹					
			Secteur (1 ou 2)					
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		5 024 m²				
		Magasins de SV ≥ 300 m²	Nombre	2				
			SV/magasin ²	2 592 m²	2 333 m²			
			Secteur (1 ou 2)	2	2			
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant-projet	Nombre de places	Total	636				
			Electriques/hybrides	-				
			Co-voiturage	-				
			Auto-partage	-				
			Perméables	-				
	Après projet	Nombre de places	Total	636				
			Electriques/hybrides	-				
			Co-voiturage	-				
			Auto-partage	-				
			Perméables	-				

POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant-projet	-	
	Après projet	-	
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m²)	Avant-projet	-	
	Après projet	-	

¹ Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m², ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m² ».

2 Cf. (2)

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2026-01-30-00010

Avis de la commission départementale
d'aménagement commercial (CDAC de Paris) du
23 janvier 2026 relatif à la création d'un
ensemble commercial d'une surface de vente
totale de 2 504 m², situé au 43-47, boulevard
Malesherbes - 75008 PARIS, composé d'une
moyenne surface de secteur 1 de 2 314 m² à
l'enseigne MONOPRIX (étendue de 280 m²) et
d'une boutique (de secteur 2) de 190 m²



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Paris

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE PARIS

relatif à la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 2 504 m²
situé au 43-47, boulevard Malesherbes dans le 8^e arrondissement de Paris,
et composé d'une moyenne surface de secteur 1 de 2 314 m² à l'enseigne MONOPRIX
(étendue de 280 m²) et d'une boutique (de secteur 2) de 190 m²

La commission départementale d'aménagement commercial de Paris réunie le 23 janvier 2026 sous la présidence de Madame Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-16-00007 du 16 novembre 2023, portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris modifié par l'arrêté préfectoral n° 75-2024-11-05-00010 du 5 novembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2026 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris pour l'examen de la demande ;

Vu la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale n° **PC 075 108 25 V0028**, déposée en mairie de Paris le **31 juillet 2025** par la société « **SCI 43-47, BOULEVARD MALESHERBES** », agissant en qualité de propriétaire, enregistrée pour le volet commercial au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris le 3 décembre 2025, sous le n° **A75-2025-256**, portant sur la **création d'un ensemble commercial** d'une surface de vente totale de **2 504 m²**, situé au 43-47, boulevard Malesherbes dans le 8^e arrondissement de Paris, et composé d'une moyenne surface de **secteur 1** de 2 314 m² à l'enseigne **MONOPRIX** (étendue de 280 m²) et d'une boutique (de secteur 2) de **190 m²** ;

Tél : 01 82 52 51 91
Mél : cdac75@developpement-durable.gouv.fr
5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15
www.drieaa.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Vu l'analyse d'impact du projet, jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu le rapport d'instruction présenté par l'Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris ;

Après avoir auditionné les représentants du pétitionnaire et après avoir débattu à huis clos ;

Considérant **au regard de la qualité environnementale du projet** que l'ensemble commercial est déjà relié aux réseaux de chaleur urbain « CPCU », et « Fraîcheur de Paris » ; qu'il bénéficie d'une gestion technique centralisée (GTC) et que la certification BREEAM niveau BERY GOOD est envisagée ; que les interventions prévues sur le bâti se feront dans une logique de conservation de l'identité de chaque immeuble ; que le preneur du commerce en blanc devra respecter des contraintes en termes de réduction de sa consommation énergétique répertoriées dans un cahier des charges preneur annexé au bail ; que l'ancienne verrière sera réhabilitée faisant bénéficier le magasin d'un apport en lumière naturelle supplémentaire ;

Considérant **au regard de la protection du consommateur** que le projet respecte les normes d'accessibilité, qu'il améliore le confort d'achat des clients et valorise les filières de production locales ;

Considérant toutefois **au regard de l'aménagement du territoire**, que bien que le projet propose une programmation mixte et vise un renforcement de l'attractivité du site, **les effets du projet sur les flux de circulation et la sécurité n'ont pas été suffisamment pris en compte**, l'extension de la surface de vente **aggravant la situation existante** du fait de l'augmentation du nombre de livraisons, alors que l'organisation logistique actuelle n'est pas satisfaisante dans la mesure où les livraisons sont effectuées directement sur la voie publique sur le boulevard Malesherbes, hors de tout emplacement de livraison matérialisé sur la chaussée, et obligeant les livreurs et/ou le personnel du magasin à traverser la piste cyclable positionnée entre la chaussée et le trottoir, le risque d'accident étant ainsi accru ;

Considérant que les **modalités de livraison** n'ont pas été améliorées dans le cadre de l'opération **en dépit du fait que le projet s'inscrivait dans une restructuration lourde à l'échelle de l'îlot** ; que si le pétitionnaire estime que les contraintes patrimoniales et architecturales ne permettent pas de créer d'autres dispositifs qu'un espace tampon de déchargement à l'intérieur du magasin, il ne justifie pas avoir objectivement exploré à l'échelle de l'îlot des scénarios d'aménagement alternatifs permettant d'améliorer la sécurité des livreurs, des cyclistes comme des piétons, alors que, selon la maire d'arrondissement, d'autres pistes pourraient être étudiés pour l'accès logistique au magasin ;

Considérant ainsi que cette **absence d'anticipation du pétitionnaire** a pour effet de repousser la résolution des difficultés de livraison postérieurement aux travaux et donc, de fait, **reporte à la charge de la collectivité**, la recherche de solutions en aval du projet, notamment par une adaptation de la voirie ;

Considérant au regard de ce qui précède, que les critères relatifs à la délivrance des autorisations d'exploitation commerciale fixés à l'article L. 752-6 du code du commerce n'ont pas été suffisamment pris en compte ;

L'autorisation n'est pas accordée par 1 voix défavorable et 6 abstentions sur un total de 7 membres présents.

A voté contre l'autorisation du projet :

- **Monsieur Frédéric BADINA SERPETTE**, conseiller d'arrondissement désigné par le Conseil de Paris.

Se sont abstenus :

- **Monsieur Nicolas BONNET OULALDJ**, adjoint à la mairie de Paris, chargé du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et mode (en visioconférence) ;
- **Madame Jeanne d'HAUTESERRE**, maire du 8^e arrondissement de Paris ;
- **Monsieur Éric SCHAH**L, conseiller régional désigné par le Conseil Régional ;
- **Monsieur Jean-Jacques RENARD**, représentant le collège en matière de consommation ;
- **Monsieur Gérard DER AGOBIAN**, représentant le collège en matière de développement durable ;
- **Monsieur Bruno BOUVIER**, représentant le collège en matière d'aménagement du territoire.

En conséquence, la commission départementale d'aménagement commercial de Paris réunie le **23 janvier 2026** a rendu un **avis défavorable** sur la demande présentée par la société « **SCI 43-47, BOULEVARD MALESHERBES** », agissant en qualité de propriétaire, relative à **la création d'un ensemble commercial** d'une surface de vente totale de **2 504 m²**, situé au 43-47, boulevard Malesherbes dans le 8^e arrondissement de Paris, et composé d'une moyenne surface de **secteur 1** de 2 314 m² à l'enseigne **MONOPRIX** (étendue de 280 m²) et d'une boutique (de secteur 2) **de 190 m²**.

Fait à Paris, le 23 janvier 2026
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

Signé

Jean-Pascal BIARD

Voies et délais de recours :

Conformément aux articles L. 752-17 et R. 752-30 et suivants du Code de commerce, l'avis/ la décision est susceptible de recours dans un délai d'un mois. Le recours est présenté au président de la Commission nationale d'aménagement commercial par tout moyen sécurisé ou, lorsqu'il est présenté par le préfet, par la voie administrative ordinaire. À peine d'irrecevabilité, le recours est motivé et accompagné de la justification de la qualité et de l'intérêt donnant pour agir de chaque requérant.

Le délai de recours court :

- 1^o Pour le demandeur, à compter de la notification de la décision ou de l'avis ;
- 2^o Pour le préfet et les membres de la commission départementale, à compter de la réunion de la commission ;
- 3^o Pour toute autre personne mentionnée à l'article L. 752-17, à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux troisième et cinquième alinéas de l'article R. 752-19.

Le respect du délai de recours est apprécié à la date d'envoi du recours.

À peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé.

La saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux.

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2026-01-30-00001

Décision de la commission départementale
d'aménagement commercial (CDAC de Paris) du
23 janvier 2026 relatif à l'extension de 515 m²
d'une moyenne surface de secteur 2 à l enseigne
HERMÈS, située au 24-32 rue du Faubourg
Saint-Honoré, 19-25 rue Boissy d'Anglas, 75008
Paris, portant sa surface de vente de 2 150 m² à 2
665 m²



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Paris

DÉCISION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE PARIS

**Extension de 515 m² d'une moyenne surface de secteur 2 à l'enseigne HERMÈS,
située au 24-32 rue du Faubourg Saint-Honoré, 19-25 rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris,
portant sa surface de vente de 2 150 m² à 2 665 m²**

La commission départementale d'aménagement commercial de Paris réunie le 23 janvier 2026, sous la présidence de Madame Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, représentant le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, empêché ;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-16-00007 du 16 novembre 2023, portant constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial de Paris modifié par l'arrêté préfectoral n° 75-2024-11-05-00010 du 5 novembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/2024-85 du 29 février 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine, modifié par arrêtés préfectoraux du 3 mai 2024 et du 31 mars 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2026 précisant la composition de la Commission départementale d'aménagement commercial de Paris pour l'examen de la demande ;

Vu la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, ne nécessitant pas de permis de construire, présentée par la société « **SAS HERMÈS SELLIER** », agissant en qualité d'exploitant et enregistrée au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris le 30 décembre 2025, sous le n° **D75-2025-259**, relative à l'extension de 515 m² d'une **moyenne surface de secteur 2 à l'enseigne HERMÈS**, située au 24-32, rue du Faubourg Saint-Honoré - 19-25, rue Boissy d'Anglas, 75008 PARIS, portant sa **surface de vente de 2 150 m² à 2 665 m²**.

Tél : 01 82 52 51 91
Mél : cdac75@developpement-durable.gouv.fr
5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Vu l'analyse d'impact du projet, jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu le rapport d'instruction présenté par l'Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris ;

Après avoir auditionné un représentant de l'association de commerçants « Le Comité du Faubourg Saint-Honoré », puis le pétitionnaire, la société « **SAS HERMÈS SELLIER** », et avoir débattu à huis clos ;

Considérant, **au regard de l'aménagement du territoire**, que le projet participe fortement au dynamisme commercial du quartier et de la rue du Faubourg Saint-Honoré et qu'il permet de réduire la vacance commerciale dans le secteur en réutilisant un local commercial vide, précédemment occupé par l'enseigne Givenchy ;

Considérant donc, **au regard de l'animation urbaine**, que le projet s'intègre de manière pertinente dans un quartier dont l'identité commerciale est associée au luxe au sein de la zone touristique internationale (ZTI) « Saint-Honoré - Vendôme », le magasin HERMÈS étant un élément essentiel de l'attractivité de la zone ;

Considérant, **au regard des flux de transport**, que le magasin profite d'une excellente desserte multimodale et de la présence de nombreux arrêts de transports en communs, d'aménagements cyclables et de cheminements piétons ;

Considérant, **au regard de la qualité environnementale**, que le projet renforcera l'isolation et l'efficacité énergétique du bâtiment et qu'une forte exigence sera portée sur le traitement des déchets de chantier, avec la présence d'une charte environnementale ;

Considérant, **au regard de l'insertion architecturale**, que le projet permettra une amélioration de l'aspect extérieur du magasin historique et de l'ex-magasin Givenchy, en respectant l'identité de l'immeuble du 18^e siècle ;

Considérant, **au regard de la protection du consommateur**, que la rénovation du magasin existant et son extension permettront d'améliorer le confort d'achat pour la clientèle ;

Considérant, **au regard de la contribution du projet en matière sociale**, que le projet prévoit la création de 48 emplois supplémentaires, venant s'ajouter aux 308 salariés actuellement présents sur le site, soit un effectif total porté à 356 emplois, les engagements de la maison HERMÈS participant à la préservation de l'artisanat français ;

Considérant, au regard de ce qui précède, que les critères relatifs à la délivrance des autorisations d'exploitation commerciale fixés à l'article L. 752-6 du code du commerce ont été pris en compte ;

REND UNE DÉCISION FAVORABLE

L'autorisation est accordée par 4 voix favorables et 2 abstentions sur un total de 6 membres présents.

Ont voté pour l'autorisation du projet :

- **Madame Jeanne d'HAUTESERRE**, maire du 8^e arrondissement de Paris ;
- **Monsieur Eric SCHAHL**, conseiller régional désigné par le Conseil Régional ;
- **Monsieur Bruno BOUVIER**, représentant le collège en matière d'aménagement du territoire ;
- **Monsieur Antoine CHASSAGNOL**, personnalité qualifiée pour le département des Hauts-de-Seine représentant le CAUE 92.

Se sont abstenus :

- **Monsieur Frédéric BADINA-SERPETTE**, conseiller d'arrondissement désigné par le Conseil de Paris ;
- **Monsieur Jean-Jaques RENARD**, représentant le collège en matière de consommation.

En conséquence, la commission départementale d'aménagement commercial de Paris réunie le **23 janvier 2026** a rendu une décision **favorable** sur la demande présentée par la société « **SAS HERMÈS SELLIER** », agissant en qualité d'exploitant, relative à l'extension de 515 m² d'une **moyenne surface de secteur 2 à l'enseigne HERMÈS**, située au 24-32, rue du Faubourg Saint-Honoré - 19-25, rue Boissy d'Anglas - 75008 PARIS, portant sa **surface de vente de 2 150 m² à 2 665 m²**.

Conformément à l'article L. 752-23 du Code de commerce, au plus tard **un mois avant la date d'ouverture** au public du projet, le bénéficiaire communique au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (cdac75@developpement-durable.gouv.fr), au maire et au président de la métropole du Grand Paris un **certificat de conformité** établi à ses frais, par un organisme habilité par le préfet, **attestant du respect de l'autorisation d'exploitation commerciale qui lui a été délivrée**.

Fait à Paris, le 23 janvier 2026,

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional et interdépartemental
adjoint de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France,
directeur de l'unité départementale de Paris

Signé

Voies et délais de recours :

Jean-Pascal BIARD

Conformément aux articles R. 752-30 et suivants, cet avis est susceptible de recours dans un délai d'un mois. Le délai de recours court :

- 1° Pour le demandeur, à compter de la notification de la décision ou de l'avis ;
- 2° Pour le préfet et les membres de la commission départementale, à compter de la réunion de la commission ;
- 3° Pour toute autre personne mentionnée à l'article L. 752-17, à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux troisième et cinquième alinéas de l'article R. 752-19. Le respect du délai de recours est apprécié à la date d'envoi du recours.

Le recours est présenté au président de la Commission nationale d'aménagement commercial par tout moyen sécurisé ou, lorsqu'il est présenté par le préfet, par la voie administrative ordinaire. À peine d'irrecevabilité, le recours est motivé et accompagné de la justification de la qualité et de l'intérêt donnant pour agir de chaque requérant. À peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

JOINT À LA DÉCISION DE LA CDAC

N° D75-2025-259 DU 23/01/2026

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT ÉQUIPEMENT COMMERCIAL (R. 752-6 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m²)		2 627 m²	
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)		BR49, BR85, BR84, BR88, BR52 et BR51	
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 3° du I de l'article R. 752-44)	Avant-projet	Nombre de A	
		Nombre de S	
		Nombre de A/S	3
	Après projet	Nombre de A	
		Nombre de S	
		Nombre de A/S	4
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m²)		
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m²)		
	Autres surfaces non imperméabilisées : m² et matériaux / procédés utilisés		
Énergies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m² et localisation		
	Éoliennes (nombre et localisation)		
	Autres procédés (m² / nombre et localisation) et observations éventuelles :		
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision	Charte environnementale pour les travaux.		
	Éclairage LED, puissance installée inférieure à 15 W/m² de surface utile.		
	Isolation : gain de 20% sur la réglementation thermique Élément par élément.		
	Plan de Qualité de l'Air : utilisation systématique de produits classés A+, conditions de stockage des matériaux potentiellement polluants durant le chantier, niveau de filtration requis pour les centrales de traitement d'air. Mesures de contrôle à la réception du chantier.		
	Objectif de ne pas dépasser 500 kg éq.CO2/m2 SDP sur l'ensemble des produits et matériaux de construction.		

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX (a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)							
Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752- 6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant- projet	Surface de vente (SV) totale		2 438,2 m²			
		Magasins de SV ≥300 m²	Nombre		1		
			SV/magasin ¹		2 150 m²		
			Secteur (1 ou 2)		2		
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		2 664,5 m²			
		Magasins de SV ≥300 m²	Nombre		1		
			SV/magasin ²				
Secteur (1 ou 2)			2				
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant- projet	Nombre de places	Total				
			Électriques/ hybrides				
			Covoiturage				
			Auto-partage				
			Perméables				
	Après projet	Nombre de places	Total				
			Électriques/ hybrides				
			Covoiturage				
			Auto-partage				
			Perméables				
POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE ») (2° de l'article R.752-44 du code de commerce)							
Nombre de pistes de ravitaillement	Avant- projet						
	Après projet						
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m²)	Avant- projet						
	Après projet						

1 Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m², ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m² ».

2 Cf. ⁽¹⁾

Préfecture de Police

75-2026-01-29-00005

Arrêté n°DUPA 2026-0138 du 28 janvier 2026
portant communication des arrêtés de
vidéoprotection à l'issue de la Commission
départementale de vidéoprotection du 16
janvier 2026

**Arrêté DUPA n° 2026-0138
Du 29 janvier 2026
portant communication des arrêtés de vidéoprotection à l'issue
de la Commission départementale de vidéoprotection du 16 janvier 2026**

Le Préfet de Police,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.254-2 ;

VU l'arrêté NOR IOCD 0762353A du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

VU l'avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection du 16 janvier 2026 et les préconisations émises par cette instance après que celle-ci a entendu un représentant de la police nationale territorialement compétent ;

SUR proposition de la directrice des usagers et des polices administratives,

ARRÊTE

Article 1 :

Le préfet de police a autorisé 201 systèmes de vidéoprotection à la suite de la commission départementale de vidéoprotection du 16 janvier 2026.

La liste des autorisations d'installation, de modification ou de renouvellement d'un système de vidéoprotection prises après avis de la commission départementale de vidéoprotection suscitée est versée à l'annexe 1.

Article 2 :

Conformément à l'article R. 252-16 du code de la sécurité intérieure, toute demande de communication d'un arrêté figurant dans la liste versée à l'annexe 1 doit être effectuée par courrier électronique à l'adresse **pp-dupa-vidéoprotection@interieur.gouv.fr** ou par voie postale à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE POLICE

Direction des usagers et des polices administratives
Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité
Bureau des polices administratives de sécurité
Section vidéoprotection

Arrêté DUPA n° 2026-0138

Article 3 :

La directrice des usagers et des polices administratives, le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le directeur de la police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris, du portail des publications administratives de la ville de Paris et consultable sur le site internet de la préfecture de police (<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr>).

SIGNÉ

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Arrêté DUPA n° 2026-0138

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester le présent arrêté, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Paris :

- soit de saisir le Préfet de Police d'un **RECOURS GRACIEUX**
DUPA - Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité - Bureau des polices administratives de sécurité - 1 bis rue de Lutèce - 75195 PARIS CEDEX 04.

- ou de former un **RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du **Ministre de l'intérieur**
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – SDLP – BLI – place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.

- soit de saisir d'un **RECOURS CONTENTIEUX**
le **Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 PARIS CEDEX 04.**

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de l'arrêté contesté.

Le recours CONTENTIEUX, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Annexe 1 : liste des systèmes autorisés relatifs à l'installation, à la modification ou au renouvellement d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementale de vidéoprotection du 16/01/2026

Numéro de l'arrêté préfectoral	DECLARANT	QUALITE	Service (ou personne) auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Établissement	Adresse	Arrdt	date de l'arrêté
20252779 VS 75	Benoit BABONNEAU	directeur sûreté des activités mode	Said BELBRAHEM Responsable sécurité 29 rue Cambon 75001 PARIS Tél : 07 86 56 34 37	SAS CHANEL à l'enseigne CHANEL	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> <u>19 rue Cambon</u> <u>2 rue Duphot</u> <u>380-382 rue Saint-Honoré</u>	75001	29/01/2026
20080948 VS 75	Le chargé de sécurité		Centre de Conseil et de service – Sécurité Réseaux 4 rue Raiffeisen 67000 STRASBOURG Tél : 09 69 36 17 17	CIC PARIS SAINT ROCH	300 rue Saint-Honoré	75001	29/01/2026
20212246 BVS 75	Mégane BOULARD	directrice	Mégane BOULARD Directrice 25 rue du Boloï 75001 PARIS	SAS HÔTEL SAINTE-MARIE à l'enseigne HÔTEL CRAYON	25 rue du Boloï	75001	29/01/2026
20252408 VS 75	Théo CHEN	président	Théo CHEN Président 34 rue Sainte-Anne 75001 PARIS Tél : 01 78 72 58 44	SAS OATS COFFEE	34 rue Sainte-Anne	75001	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252322 VS 75	Théodore BALLU	directeur général	Théodore BALLU Directeur général 96 rue de Richelieu 75001 PARIS Tél : 06 62 70 99 38	ROSARIO	96 rue de Richelieu	75001	29/01/2026
20252298 VS 75	Jérôme STRAEBLER	directeur général	Jérôme STRAEBLER Directeur général 29 rue Joubert 75009 Paris Tél : 09 73 88 03 55	CARCAFRANCIA	101 Porte Berger	75001	29/01/2026
20252338 VS 75	Joao CARLOS MANSO BASILIO FERREIRA	chef des opérations	Joao CARLOS 101 porte Berger Forum des Halles 75001 PARIS Tél : (351) 9 33 35 29 18	ISERVICE	101 Porte Berger (centre commercial) Forum des halles	75001	29/01/2026
20252746 VS 75	Eric DEHILLERIN	président	Direction de la société 18 rue Coquillière 75001 PARIS Tel : 01 42 36 54 85	E. DEHILLERIN	18 rue Coquillière	75001	29/01/2026
20252567 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 68	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35518	23 rue de la Sourdière	75001	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20160674 VSR 75	Pascal FRAGEUL	directeur de la Stratégie et du développement	Monsieur Pascal FRAGUEL Directeur de la Stratégie et du développement 14 avenue Théophile Gauthier 750116 PARIS Tél : 06-17-47-63-69	NATURES & DECOUVERTES	centre commercial Forum des Halles	75001	29/01/2026
20252658 VS 75	Sabrina BARREIRO	directeur service sécurité	Sabrina BARREIRO Directrice service sécurité 3 rue Galilée Immeuble le Pluton 93884 NOISY LE GRAND Tel : 01 55 85 20 02	FRANCE TRAVAIL DIRECTION REGIONALE ILE DE FRANCE	4 rue Paul Lelong	75002	29/01/2026
20252492 VS 75	Isabelle GANIER	directrice	Isabelle GANIER Directrice 22 rue Danielle Casanova 75002 PARIS Tél : 01 44 58 52 52	SAS LE STENDHAL à l'enseigne HÔTEL STENDHAL	22 rue Danielle Casanova	75002	29/01/2026
20252452 VS 75	Jean-Marc SIANO	gérant	Jean-Marc SIANO Gérant 18 rue Feydeau 75002 PARIS Tél : 01 45 08 81 50	LSLJ à l'enseigne LE MASK	18 rue Feydeau	75002	29/01/2026
20252356 VS 75	Arthur DUMAIT	président directeur général	Arthur DUMAIT Président directeur général 51 rue de Belleville 75019 Paris Tél: 07 82 25 63 10	ADFB 1 À l'enseigne SUGO PASTA FRESCA	16 rue Saint-Augustin	75002	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252272 VS 75	Philippe WANG	gérant	Philippe WANG Gérant 23 rue Saint Augustin 75002 Paris Tél : 07 78 21 45 66	EI WANG PHILIPPE À l'enseigne TABAC DU PASSAGE	23 rue Saint Augustin	75002	29/01/2026
20252071 VS 75	Bilal KARAKY	responsable infrastructures et maintenance	Responsable de district 48 avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX Tél : 01 49 03 15 62	INDIGO PARK – TURBIGO SAINT-DENIS	149 rue Saint-Denis	75002	29/01/2026
20252552 VS 75	Francis PACCAGNINI	directeur sûreté sécurité HSE	Direction sûreté VCA 2 rue du quatre Septembre 75002 PARIS Tel : 01 70 70 35 00	ATELIERS VCA VAN CLEEF & ARPELS – SAINT- AUGUSTIN	1 bis rue Saint-Augustin	75002	29/01/2026
20252549 VS 75	Francis PACCAGNINI	directeur sûreté sécurité HSE	Direction sûreté VCA 2 rue du quatre Septembre 75002 PARIS Tel : 01 70 70 35 00	ATELIERS VCA VAN CLEEF & ARPELS – VIVIENNE	8 rue Vivienne	75002	29/01/2026
20252554 VS 75	Francis PACCAGNINI	directeur sûreté sécurité HSE	Direction sûreté VCA 2 rue du quatre Septembre 75002 PARIS Tel : 01 70 70 35 00	ATELIERS VCA VAN CLEEF & ARPELS – CASANOVA	31 rue Danielle Casanova	75002	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252672 VS 75	Fabien BOGNI	gérant	Fabien BOGNI Gérant 85 rue de Cléry 75002 PARIS Tél : 06 74 56 24 32	LETMEKNOW	85 rue de Cléry	75002	29/01/2026
20252530 VS 75	Jonathan CACHAN	directeur de la Stratégie et du développement	Monsieur Jonathan CACHAN Directeur de la Stratégie et du développement 14 avenue Théophile Gauthier 75016 PARIS Tél : 06 17 47 63 69	HÔTEL MALTE à l'enseigne ASTOTEL	63 rue de Richelieu	75002	29/01/2026
20252486 VS 75	Emilien FOIRET	directeur général	Jorge MORGADO Responsable maintenance 7 rue du Paradis 75010 PARIS Tél : 06 04 10 82 32	VALTEX / LE MARAIS À l'enseigne CABAIA LE MARAIS	18 rue Vieille du Temple	75003	29/01/2026
20252601 VS 75	Lina CHENG	gérante	Lina CHENG Gérante 7 rue Volta 75003 PARIS Tél : 06 21 94 51 71	MATCHA	7 rue Volta	75003	29/01/2026
20252498 VS 75	Remi BALLOT	gérant	Remi BALLOT Gérant 51 rue de Turbigo 75003 PARIS Tél : 01 42 72 50 74	BALLOT FLURIN À l'enseigne BALLOT FLURIN PARIS	51 rue de Tubigo	75003	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252547 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°35699	222 rue Saint-Martin	75003	29/01/2026
20252394 VS 75	Direction de la Transformation et de l'immobilier		Service Sécurité 26 quai de la Rapée 75012 PARIS Tél : 01 44 73 26 54	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE- FRANCE	16 rue de Rivoli	75004	29/01/2026
20252621 VS 75	Laura D'AMADE	représentante légale	Laura D'AMADE Représentante légale 65 rue Saint Louis en Ile 75004 Paris Tél : 06 70 60 85 40	HOTEL DE LUTECE	65 rue Saint-Louis-en-Île	75004	29/01/2026
20252668 VS 75	Vincent FOSSIEZ	gérant	Lucas FOSSIEZ Directeur 5 rue Malher 75004 PARIS Tél : 01 42 72 60 92	SARL GRAND HOTEL MALHER	5 rue Malher	75004	29/01/2026
20252366 VS 75	Alexandre BENICHO	représentant de la société COFIGROUP, président de la société SAM DIS	Alexandre BENICHO Représentant de la société COFIGROUP, Président de SAM DIS 4 rue Bayard 75008 PARIS Tél : 01 55 74 63 00	SAM DIS à l'enseigne G20	24 rue Saint-Martin	75004	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252667 VS 75	Céline MORANA	gérante	Céline LELOUTRE Gérante 7 rue Saint-Martin 75004 PARIS Tél : 01 48 87 77 56	SDG FELICITE à l'enseigne LE GRIZZLI CAFE	7 rue Saint-Martin	75004	29/01/2026
20252463 VS 75	Béatrice MIARA	finance manager	Direction du magasin 14 rue du Temple 75004 PARIS Tél : 01 42 72 75 49	VF J FRANCE à l'enseigne VANS	14 rue du Temple	75004	29/01/2026
20252517 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35528	48 rue de l'Hôtel de Ville	75004	29/01/2026
20101088 VSR 75	Nathalie BASNIER	DIRECTRICE DE LA DUPA -direction des usagers et des polices administratives	CHEF D'ETABLISSEMENT DE LA DUPA www.prefecturedepolice.interieur.g ouv.fr Téléphone : 3430	PREFECTURE DE POLICE SITE:GESVRES	périmètre vidéoprotégé : - quai de Gesvres - rue Saint-Martin - rue Adolphe Adam -avenue Victoria	75004	29/01/2026
20110300 VSR 75	Le chargé de sécurité		Centre de Conseil et de service – Sécurité Réseaux 4 rue Raiffeisen 67000 STRASBOURG Tél : 09 69 36 17 17	CREDIT MUTUEL PARIS MONGE	25 rue Monge	75005	29/01/2026
20252734 VS 75	Thambu KUGANATHAN	gérant	Thambu KUGANATHAN Gérant 27 avenue Rondu 94600 CHOISY LE ROI Tél : 06 26 36 59 52	LA SOLITA TAVERNA	10 rue du Fouarre	75005	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252521 VS 75	Yujian GE	gérant	Yujian GE Gérant 38 rue des Saints Pères 75007 PARIS Tél : 06 21 35 52 63	SARL MTG CAFE à l'enseigne SAINT-PEARL JARDIN DU LUXEMBOURG	13 rue de Médicis	75006	29/01/2026
20252784 VS 75	Pierre SAHUT	chef de cuisine	Pierre SAHUT Chef de cuisine 2 place de l'Odéon 75006 PARIS Tél : 06 87 06 29 07	SAS BIRD LA MEDITERRANEE à l'enseigne LA MEDITERRANEE	2 place de l'Odéon	75006	29/01/2026
20252726 VS 75	Giovanni CIRACI	gérant	Giovanni CIRACI Gérant 48 rue du Cherche Midi 75006 PARIS Tél : 06 72 15 99 40	SARL FAMILY GIO à l'enseigne PIZZA DI GIO	48 rue du Cherche Midi	75006	29/01/2026
20252548 VS 75	Bilal KARAKY	responsable infrastructures et maintenance	Responsable de district 48 avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX Tél : 01 49 03 15 62	INDIGO PARK – SAINTS- PÈRES	54 rue Jacob	75006	29/01/2026
20252300 VS 75	Jérôme STRAEBLER	directeur général	Jérôme STRAEBLER Directeur général 29 rue Joubert 75009 Paris Tél : 09 73 88 03 55	CARCAFRANCIA	149 rue de Rennes	75006	29/01/2026
20252765 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 31788	99 rue de Sèvres	75006	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252863 VS 75	Guillaume ESTIENNE	secrétaire général	Guillaume ESTIENNE Secrétaire général 129 rue de Grenelle 75007 PARIS Tél : 01 44 42 33 72	MUSEE DE L'ARMEE	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 129 rue de Grenelle	75007	29/01/2026
20252520 VS 75	Yujian GE	gérant	Yujian GE Gérant 38 rue des Saints Pères 75007 PARIS Tél : 06 21 35 52 63	SARL MTG CAFE à l'enseigne SAINT-PEARL SAINT-GERMAIN	38 rue des Saints-Pères	75007	29/01/2026
20251921 VS 75	Adriana GUZMAN	médecin spécialiste	Adriana GUZMAN Médecin spécialiste 25 avenue Bosquet 75007 Paris Tél : 01 46 22 92 22	CABINET MEDICAL DR ADRIANA GUZMAN	25 avenue Bosquet	75007	29/01/2026
20201582 VSR 75	Cyril LEROY	directeur responsable	Cyril LEROY Directeur responsable 11 rue de Berri 75008 PARIS Tél : 06 88 54 23 00	SAS CLUB BERRI à l'enseigne PUNTO CLUB	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 11 rue de Berri	75008	29/01/2026
20252519 VS 75	Yogeswaran VIJOORAN	gérant	Yogeswaran VIJOORAN Gérant 12 rue de Surène 75008 PARIS Tel : 01 42 66 11 81	LENA à l'enseigne FRANPRIX	12 rue de Surène	75008	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252615 VS 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	Monsieur Philippe MAITRE Directeur commercial 12 boulevard Garibaldi 92130 Issy-les-Moulineaux Tel : 01 41 09 63 38	PICARD	29 boulevard des Batignolles	75008	29/01/2026
20251370 VS 75	Francesco Alberto Maria VIANA	managing director Europe Russia	LORO PIANA FRANCE 12 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS Tél : 01 40 49 07 75	SAS LORO PIANA FRANCE	12 rue du Faubourg Saint- Honoré	75008	29/01/2026
20252516 VSR 75	Alban Mallory MARTINEZ	directeur adjoint	Direction de la sûreté 40 rue de Sèvres 75007 PARIS Tél : 01 45 64 63 78	KERING SA	38 avenue Pierre 1er de Serbie	75008	29/01/2026
20250740 VS 75	Virginie REISS,	directrice générale	Sophie MALARD 22, rue Bergère 75009 PARIS Tél : 01 55 78 88 88	OYSHO	24-26 place de la Madeleine	75008	29/01/2026
20201587 VSR 75	Robert BARTOUX	gérant	Robert BARTOUX Gérant 5 avenue Matignon 75008 PARIS Tél : 02 31 89 72 67	GALERIES BARTOUX MATIGNON à l'enseigne GALERIE MATIGNON	5 avenue Matignon	75008	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20210237 VSR 75	Le chargé de sécurité		Centre de Conseil et de service – Sécurité Réseaux 4 rue Raiffeisen 67000 STRASBOURG Tél : 09 69 36 17 17	CIC PARIS MOGADOR	33 rue de Mogador	75009	29/01/2026
20251601 VS 75	Jonathan CACHAN	directeur de la stratégie et Du développement	Jonathan CACHAN Directeur de la Stratégie et du Développement 14 avenue Théophile Gautier 75016 Paris Tél : 06 17 47 63 69	HÔTEL 34 B À l'enseigne ASTOTEL	34 rue Bergère	75009	29/01/2026
20252438 VS 75	Anne PROUDLER	gérante	Anne BLAT Gérante 21 Notre Dame de Lorette 75009 PARIS Tél : 06 07 41 46 08	SARL HOTEL ANTIN SAINT-GEORGES	21 rue Notre Dame de Lorette	75009	29/01/2026
20251969 VS 75	Marine BROSSARD	chief of staff	Clémence TABARANT Directrice des boutiques 10 rue des Cévennes 94150 RUNGIS Tél : 06 80 65 52 43	KOSMIK AND CO à l'enseigne MICHALAK	2 rue du Havre	75009	29/01/2026
20252600 VS 75	Francesco Cesare Gionvanbattista OMODEI SALE	représentant de l'entreprise	Boutique manager (en phase de nomination)	SAS STONE ISLAND FRANCE	Printemps, 64 boulevard Haussmann	75009	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252327 VS 75	Alexis RIVET DE SABATIER	gérant	Alexis RIVET DE SABATIER Gérant 25 rue Henry Monnier 75009 Paris Tél : 06 50 13 89 01	L'ANGE ROUGE	25 rue Henry Monnier	75009	29/01/2026
20252372 VS 75	Hugues LE MAIRE	président	Hugues LE MARIE Président 31 rue Ballu 75009 Paris Tél : 01 42 81 97 47	MONCEAU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISE À l'enseigne LES DOMAINES QUI MONTENT	31 rue Ballu	75009	29/01/2026
20251748 VS 75	Cédric GRENIER	construction manager	Loïc VAILLANT Directeur général 34 rue François 1e 75008 PARIS Tél : 06 72 89 17 70	SHURGARD FRANCE	98 rue de Provence	75009	29/01/2026
20252260 VS 75	Samuel LEDERMANN	responsable sécurité	Nicolas MARZIAL Directeur du Site 12 rue d'Amsterdam 75009 PARIS Tél : 01 89 29 31 32	KING JOUET	12 rue d'Amsterdam	75009	29/01/2026
20252301 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 34151	25 rue Marguerite de Rochechouart	75009	29/01/2026
20252531 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35169	23 rue Blanche	75009	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20080687 VSR 75	Le chargé de sécurité		CCS SÉCURITÉ RÉSEAUX Centre de Conseil et de service – Sécurité Réseaux 4 rue Raiffeisen 67000 STRASBOURG Tél : 09 69 36 17 17	CIC PARIS LA FAYETTE	93 rue La Fayette	75010	29/01/2026
20252586 VS 75	Stéphane BOUKOBZA	dirigeant	Guy TAMA Directeur du magasin 108-110 rue de Jemmapes 75010 PARIS Tel : 01 81 69 47 116	JEMMAPES DISTRIBUTION FRANPRIX à l'enseigne FRANPRIX	108-110 rue de Jemmapes	75010	29/01/2026
20252691 VS 75	Galien EMERY	directeur général	Galien EMERY Directeur général 15 rue de Maubeuge 75009 PARIS Tél : 06 72 01 81 81	SAS LEBLON à l'enseigne BRIGADE DU TIGRE	38 rue du Faubourg Poissonnière	75010	29/01/2026
20252357 VS 75	Arthur DUMAIT	président directeur général	Arthur DUMAIT Président directeur général 51 rue de Belleville 75019 Paris Tél: 07 82 25 63 10	ADFB 2 À l'enseigne SUGO PASTA FRESCA	29 bis rue du Château d'Eau	75010	29/01/2026
20252087 VS 75	Kanglin WU	gérant	Kanglin WU Gérant 191 rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS Tél : 07 79 49 89 35	SARL PANDA FAST FOOD	191 rue du Faubourg Saint- Martin	75010	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252515 VS 75	Cécile BUCHWEILLER	directrice juridique	Awa KONATE Responsable du point de vente Place du 11 novembre 1918 75010 PARIS Tel : 01 42 05 60 15	MUSIC RAILWAY à l'enseigne 280415 PARIS EST CARREFOUR	Place du 11 novembre 1918	75010	29/01/2026
20202109 VSR 75	Nicolas COUTELIN	responsable travaux	Nicolas COUTELIN Responsable travaux 13 ter boulevard Berthier 75017 PARIS Tél : 06 72 83 12 97	EUROPCAR FRANCE	4 rue de Compiègne	75010	29/01/2026
20252533 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35381	20 rue de Lancry	75010	29/01/2026
20252678 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°35881	8 rue du 8 mai 1945	75010	29/01/2026
20252396 VS 75	Direction de la Transformation et de l'immobilier		Service Sécurité 26 quai de la Rapée 75012 PARIS Tél : 01 44 73 26 54	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE- FRANCE	14 boulevard Richard Lenoir	75011	29/01/2026
20252768 VS 75	Merzouk BERKANI	gérant	Merzouk BERKANI Gérant 18 rue Popincourt 75011 PARIS Tél : 07 85 04 29 93	MAKSEL DISTRIBUTION	18 rue Popincourt	75011	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252745 VS 75	Chunzi YE	gérante	Chunzi YE 82 rue Amelot 75011 PARIS Tel : 06 22 24 48 88	SNC LE GALOPIN à l'enseigne TABAC L'ETINCELLE	82 rue Amelot	75011	29/01/2026
20252224 VS 75	Tricia Wilson	gérante	Bradley BOYER Gérant 11 rue Gonnet 75011 PARIS Tél : 06 95 64 33 29	DEVI MARK HAIR	11 rue Gonnet	75011	29/01/2026
20252302 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 34562	16 rue de l'Asile Popincourt	75011	29/01/2026
20252589 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35520	38 rue du Chemin Vert	75011	29/01/2026
20252687 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°36205	292 boulevard Voltaire	75011	29/01/2026
20252419 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35382	24 rue Popincourt	75011	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252424 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 34749	37 rue Saint Ambroise	75011	29/01/2026
20252393 VS 75	Direction de la Transformation et de l'immobilier		Service Sécurité 26 quai de la Rapée 75012 PARIS Tél : 01 44 73 26 54	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE- FRANCE	37 rue de Reuilly	75012	29/01/2026
20252720 VS 75	Ferat SMAANI	gérant	Ferat SMAANI Gérant 42 rue des Solitaires 75019 PARIS Tél : 06 75 58 75 68	MAXI FM	28 boulevard Diderot	75012	29/01/2026
20201608 VSR 75	Stéphane BOUKOBZA	dirigeant	Ophélie SERRE Directrice magasin 14 rue Marc Bloch 92110 CLICHY SUR SEINE Tél : 01 43 40 59 78	GELY FRANPRIX à l'enseigne FRANPRIX	142 boulevard Diderot	75012	29/01/2026
20252395 VS 75	Direction de la Transformation et de l'immobilier		Service Sécurité 26 quai de la Rapée 75012 PARIS Tél : 01 44 73 26 54	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE- FRANCE	13 avenue d'Italie	75013	29/01/2026
20252557 VS 75	Richard ALEXANDRE	directeur du magasin	Richard ALEXANDRE Directeur du magasin 19 rue Daguerre 75014 PARIS Tel : 01 40 47 59 28	DISTRIDAGUERRE- FRANPRIX à l'enseigne FRANPRIX	19 rue Daguerre	75014	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252558 VS 75	Dragana MARTINESIC	directeur du magasin	Dragana MARTINESIC Directeur du magasin 11 rue Delambre 75011 PARIS Tel : 01 42 79 07 87	SUPER DELAMBRE- FRANRPIX à l'enseigne FRANRPIX	11 rue Delambre	75014	29/01/2026
20252566 VS 75	Ali MOUSTAFA	directeur de magasin	Ali MOUSTAFA Directeur magasin 8 avenue du Général Leclerc 75014 PARIS Tél : 01 43 20 22 20	MONOPRIX DAGUERRE	8 avenue du Général Leclerc	75014	29/01/2026
20252711 VS 75	Didier GROSJEAN	gérant	Didier GROSJEAN Gérant 97 rue Didot 75014 PARIS Tél : 06 18 37 62 49	SOURCE DIDOT à l'enseigne SOURCE FROMAGERIE ET CAVE A VINS VIVANTS	97 rue Didot	75014	29/01/2026
20252656 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35117	17 rue Niépce	75014	29/01/2026
20252650 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°34950	88 rue Didot	75014	29/01/2026
20252683 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°35875	44 rue Didot	75014	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252802 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 36243	55 rue Didot	75014	29/01/2026
20252702 VS 75	Alain FOUCAULT	directeur	Alain FOUCAULT Directeur 66 avenue de la Motte Picquet 75015 PARIS	TOURISME AVENUE	66 avenue de la Motte Picquet	75015	29/01/2026
20252555 VS 75	Mehdi BEN EL HADJ	directeur du magasin	Medhi BEN EL HADI Directeur du magasin 151 rue Saint-Charles 75015 PARIS Tel : 01 45 79 51 37	ELIBE-FRANPRIX à l'enseigne FRANPRIX	151 rue Saint-Charles	75015	29/01/2026
20252450 VS 75	Emilien FOIRET	directeur général	Jorge MORGADO Responsable maintenance 7 rue du Paradis 75010 PARIS Tél : 06 04 10 82 32	VALTEX / MONTPARNASSE À l'enseigne CABAIA MONTPARNASSE	17 boulevard de Vaugirard	75015	29/01/2026
20252511 VS 75	Jacques GUILLEMET	président	Jacques GUILLEME Président 41 avenue de l'Agent Sarre 92700 Colombes Tél : 01 56 83 81 11	SAS PYLONES	36 passage Jouffroy	75015	29/01/2026
20252484 VS 75	Frédéric MOUHICA	directeur des opérations gares / aéroports areas	Directeur 11 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS Tél : 01 81 70 88 75	CONCESSIONS GARES FRANCE PAUL Y7 GARE MONTPARNASSE	11 boulevard de Vaugirard	75015	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252449 VS 75	Frédéric MOUHICA	directeur des opérations gares / aéroports areas	Directeur 11 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS Tél : 01 81 70 88 75	CONCESSIONS GARES FRANCE SUPER WILD COFFEE A10 GARE MONTPARNASSE	11 boulevard de Vaugirard	75015	29/01/2026
20252382 VS 75	Antony TRINH	président	Antony TRINH Président 354 bis rue de Vaugirard 75015 PARIS Tél : 06 27 06 27 42	MEOKJA	354 bis rue de Vaugirard	75015	29/01/2026
20252695 VS 75	Kennedy RAHERIMANAN TSOA	gérant	Kennedy RAHERIMANANTSOA Gérant 30 rue de la Croix Nivert 75015 PARIS Tél : 06 27 06 27 42	RH FOOD PARIS 15EME à l'enseigne ENJOY TACOS	30 rue de la Croix Nivert	75015	29/01/2026
20252023 VS 75	Marine BROSSARD	chief of staff	Clémence TABARANT Directrice des boutiques 10 rue des Cévennes 94150 RUNGIS Tél : 06 80 65 52 43	KOSMIK AND CO à l'enseigne MICHALAK	30 rue du Commerce	75015	29/01/2026
20252640 VS 75	Frédéric VERBRUGGHE	président	Philippe LANUSSE Responsable réseau 6 allée de la Fosse Maussoin 93390 CLICHY SOUS BOIS Tél : 01 43 02 20 22	DESSERTS LECOURBE à l'enseigne LA ROMAINVILLE	75 rue Lecourbe	75015	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252803 VS 75	Yannick CHAUDRON	loss prevention senior manager	Yannick CHAUDRON 17 rue Scribe 75009 PARIS Tél : 07 76 85 36 18	UNIQLO EUROPE LTD BEAUGRENELLE à l'enseigne UNIQLO	12 rue Linois	75015	29/01/2026
20252036 VS 75	Nicolas BLINEAU	directeur général	Nicolas BLINEAU Directeur général 6 rue Gager-Gabillot 75015 PARIS Tél : 06 42 07 32 07	FEDERATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE	6 rue Gager-Gabillot	75015	29/01/2026
20252514 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35168	113 rue Lecourbe	75015	29/01/2026
20252684 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°35853	73 rue Labrouste	75015	29/01/2026
20252487 VS 75	Tristan MASSIN	directeur général	Tristan MASSIN Directeur général 66 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris Tél : 06 17 81 11 95	SA PARIS RIBERA À l'enseigne HOTEL NOUCHA	66 rue Jean de la Fontaine	75016	29/01/2026
20252493 VS 75	Thomas CHEVRIER DE CHOUDENS	directeur	Thomas CHEVRIER DE CHOUDENS Directeur 6 avenue Victor Hugo 75116 PARIS Tél : 06 77 02 43 83	SAS SAGA VH à l'enseigne 6 VH HÔTEL	6 avenue Victor Hugo	75016	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20230092 BVS 75	Denis BIHLER	dirigeant	Monsieur Laurent FACONNIER Directeur du magasin 93-97 rue de la Pompe 75016 PARIS Tel : 01 81 72 70 90	SOPAMAC à l'enseigne FRANPRIX	93-97 rue de la Pompe	75016	29/01/2026
20252620 VS 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	Monsieur Philippe MAITRE Directeur commercial 12 boulevard Garibaldi 92130 Issy-les-Moulineaux Tel : 01 41 09 63 38	PICARD	160 avenue de Versailles	75016	29/01/2026
20252497 VS 75	Franck DOUR	gérant	Franck DOUR Gérant 67 rue de la Pompe 75016 Tél : 06 62 3119 83	NEWCO FD LES PRIMEURS	67 rue de la Pompe	75016	29/01/2026
20090710 VSR 75	Julien CAPESTAN	responsable sécurité	Julien CAPESTAN Responsable sécurité 115 rue Réaumur 75002 PARIS Tel : 01 40 75 23 00	MARIONNAUD (site 4140)	196 bis avenue de Versailles	75016	29/01/2026
20090711 VSR 75	Julien CAPESTAN	responsable sécurité	Julien CAPESTAN Responsable sécurité 115 rue Réaumur 75002 PARIS Tel : 01 40 75 23 00	MARIONNAUD (site 4135)	77 rue de Passy	75016	29/01/2026
20252657 VS 75	Gerard ATHEA	gérant	Gerard ATHEA Gérant 95 avenue Général de Gaulle 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX Tél : 06 08 17 04 69	TABAC GLAB à l'enseigne TABAC LE TERMINUS	8 place de la Porte de Saint- Cloud	75016	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252588 VS 75	Bilal KARAKY	responsable infrastructure et maintenance	Responsable de district 48 avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX Tél : 01 49 03 15 62	INDIGO PARK – PLACE VICTOR HUGO	100 avenue Victor Hugo	75016	29/01/2026
20252590 VS 75	Bilal KARAKY	responsable infrastructure et maintenance	Responsable de district 48 avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX Tél : 01 49 03 15 62	INDIGO PARK – EYLAU	2 face avenue Eylau	75016	29/01/2026
20252359 VS 75	Antoine WAKIL	gérant	Antoine WAKIL Gérant 14 rue de Rémusat 75016 PARIS Tel : 06 10 69 09 02	L-A WAKIL	14 rue de Rémusat	75016	29/01/2026
20252679 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°35526	2 avenue de la Porte de Saint-Cloud	75016	29/01/2026
20252681 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°35527	100 avenue Victor Hugo	75016	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252427 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 34953	21 rue Pergolèse	75016	29/01/2026
20252783 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 28020	105 rue Lauriston	75016	29/01/2026
20252591 VS 75	Bilal KARAKY	responsable infrastructures et maintenance	Responsable du district	INDIGO PARK – VERSAILLES REYNAUD	188 face de Versailles	75016	29/01/2026
20080678 VSR 75	Le chargé de sécurité		CCS SÉCURITÉ RÉSEAUX Centre de Conseil et de service – Sécurité Réseaux 4 rue Raiffeisen 67000 STRASBOURG Tél : 09 69 36 17 17	CIC PARIS JOUFFROY	35 bis rue Jouffroy d'Abbans	75017	29/01/2026
20252587 VS 75	Stéphane BOUKOBZA	dirigeant	Daliborka IVANOVIC Directeur de magasin 138 rue Cardinet 75015 PARIS Tel: 01 81 72 70 58	CARDINET JEMMAPES à l'enseigne FRANPRIX	158 rue Cardinet	75017	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252529 VS 75	Claire DI SCALA	présidente	Claire DI SCALA Présidente 9 rue Pereire 75017 PARIS Tél : 06 83 80 63 52	LES DOUCEURS DE NOS VERGERS	12 rue Mstislav Rostropovitch	75017	29/01/2026
20252371 VS 75	Jean-Baptiste JAY-GALLO	gérant	Jean-Baptiste JAY-GALLO Gérant 89 rue Truffaut 75017 PARIS Tel : 06 50 62 95 20	LE TRUFFAUT	89 rue Truffaut	75017	29/01/2026
20252743 VS 75	Michel PARMENTIER	gérant	Youssef GAZNAY Directeur gérant 277 boulevard Perreire 75017 PARIS Tél : 01 53 81 61 62	JUAD SARL	277 boulevard Pereire	75017	29/01/2026
20252577 VS 75	Jonathan ESPINASSE	directeur général	Jonathan ESPINASSE Directeur général 92 rue Mstislav rostropovitch 75017 PARIS Tél : 06 08 41 09 68	BALBOSTE	92 rue Mstislav Rostropovitch	75017	29/01/2026
20252642 VS 75	Thi-Hong-Hoa PHAM	directeur général	Thi-Hong-Hoa PHAM Directeur Général 85 rue de Rome 75017 PARIS Tél : 07 65 61 02 70	DGPH SAS	85 rue de Rome	75017	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252546 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°35871	47- 49 boulevard Bessières	75017	29/01/2026
20252785 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 36627	24 boulevard Bessières	75017	29/01/2026
20252643 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 34939	140 rue de Saussure	75017	29/01/2026
20201819 VSR 75	La directrice sécurité et prévention des incivilités		Responsable service Relations Client 111 boulevard Brune 75014 PARIS Tél : 01 43 20 30 07	LA POSTE PARIS ABBESSES à l'enseigne LA POSTE	8 place des Abbesses	75018	29/01/2026
20252623 VS 75	Jean-François TESSONNEAU	dirigeant	Fabrice BENILLOUCHE Directeur du magasin 91-93 rue de la Chapelle 75018 PARIS Tél : 01 46 07 09 78	EUROP MAG à l'enseigne FRANPRIX	91 – 93 rue de la Chapelle	75018	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252389 VS 75	Jean-Charles POTHRON	gérant	Olivier BENATAR Directeur général 10 avenue du Front Populaire 91130 RIS-ORANGIS Tél : 06 32 05 45 11	LA FOURCHE DISTRIBUTION À l'enseigne CHARLIE'S MARKET	22/26 avenue de Saint- Ouen	75018	29/01/2026
20252518 VS 75	Carelle Belore TCHUISSAH DJAKOU	gérante	Carelle Belore TCHUISSAH DJAKOU Gérante 37 boulevard Ney 75018 PARIS Tel : 06 12 57 77 02	PHARMACIE HERBORISTE	37 boulevard Nev	75018	29/01/2026
20252606 VS 75	Philippe LORENZO	gérant	Philippe LORENZO Gérant 34 boulevard de Clichy 75018 PARIS Tél : 01 46 06 30	SNC PHARMACIE CHARRIER ET LORENZO à l'enseigne PHARMACIE PIGALLE	34 boulevard de Clichy	75018	29/01/2026
20252639 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 36241	71 rue Riquet	75018	29/01/2026
20252655 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35691	75 boulevard Ornano	75018	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252689 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°36425	89 rue de Clignancourt	75018	29/01/2026
20252751 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°34572	28 rue Eugène Sue	75018	29/01/2026
20252426 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35383	27 rue Ramey	75018	29/01/2026
20252801 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35163	67 boulevard Ornano	75018	29/01/2026
20252592 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 34561	142 rue Danrémond	75018	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20080932 VS 75	Le chargé de sécurité		Centre de Conseil et de service – Sécurité Réseaux 4 rue Raiffeisen 67000 STRASBOURG Tél : 09 69 36 17 17	CIC PARIS BOLIVAR	39 avenue Secrétan	75019	29/01/2026
20252627 VS 75	Yushanth PARTHIPAN	gérant	Yushanth PARTHIPAN Gérant 6 rue Auguste Renoir 95370 MONTIGNY LES ORMEILLES Tél : 06 34 84 13 74	PRY NEW MARKET	47 rue de Nantes	75019	29/01/2026
20252764 VS 75	Gokhan UCAK	gérant	Gokhan UCAK Directeur général 154 avenue de Flandre 75019 PARIS Tél : 06 75 92 40 87	AUX TROIS ARBRES	154 avenue de Flandre	75019	29/01/2026
20252596 VS 75	Yu QIN	gérant	Yu QIN Gérant 98 rue de l'Ourcq 75019 PARIS Tél : 06 95 50 91 38	L'ÉCLUSE CAFÉ	98 rue de l'Ourcq	75019	29/01/2026
20252696 VS 75	Guilin YE	gérante	Guilin YE Gérante 3 rue Lassus 75019 PARIS Tél : 06 51 41 18 38	SNC LES ARCHERS à l'enseigne LA GITANE	3 rue Lassus	75019	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252866 VS 75	Frédéric VERBRUGGHE	président	Philippe LANUSSE Responsable réseau 6 allée de la Fosse Maussoin 93390 CLICHY SOUS BOIS Tél : 01 43 02 20 22	REGAL 19EME à l'enseigne LA ROMAINVILLE	20/24 rue de Romainville	75019	29/01/2026
20252532 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35380	122 avenue de Flandre	75019	29/01/2026
20252685 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°36244	23 rue du Maroc	75019	29/01/2026
20252690 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°36426	144 boulevard Macdonald	75019	29/01/2026
20252815 VS 75	Pascal WANG	gérant	Pascal WANG Gérant 2 avenue de la Porte Brunet 75019 PARIS Tel : 01 42 01 65 58	TABAC CIVETTE BRUNET	2 avenue de la Porte Brunet	75019	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252161 VS 75	Rabih SAWAYA	directeur de site	Rabih SAWAYA Directeur de site 11 square des Gaudonnes 92500 RUEIL-MALMAISON Tél : 01 58 39 31 50	ADAGIO ACCESS PARIS PHILIPPE AUGUSTE	12 rue Pierre Bayle	75020	29/01/2026
20252510 VS 75	Ramy ATALLAH	gérant	Ramy ATALLAH Gérant 260 rue du Faubourg Saint-Antoine 75010 PARIS Tél : 07 69 73 77 47	ROLA	24 rue de Bagnolet	75020	29/01/2026
20252619 VS 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	Monsieur Philippe MAITRE Directeur commercial 12 boulevard Garibaldi 92130 Issy-les-Moulineaux Tel : 01 41 09 63 38	PICARD	61-67 rue Haxo	75020	29/01/2026
20252512 VS 75	Anis CHERIF	directeur magasin	Anis CHERIF Directeur magasin 100-102 rue de Lagny 75020 Paris Tél : 06 25 36 82 78	AUCHAN SUPERMARCHÉ PARIS LAGNY	100-102 rue de Lagny	75020	29/01/2026
20241864 BVS 75	Cécile BUCHWEILLER	directrice juridique	Hamza AOUDJIT Responsable du point de vente 4 rue de la Chine 75020 PARIS Tél : 01 40 30 35 60	LAGARDERE TRAVEL RETAIL FRANCE à l'enseigne 387464 TENON MEYNIEL AP-HP	Hôpital Tenon - bâtiment Meyniel 4 rue de la Chine	75020	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20252343 VS 75	Nassim EL MAKKI	responsable sécurité Uber FRANCE	Bureau de protection des données 1725 3rd Street 94158 SAN FRANCISCO	UBER FRANCE SAS	30 avenue Léon Gaumont	75020	29/01/2026
20252534 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35392	1 rue Louis Ganne	75020	29/01/2026
20252646 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 36482	30 rue du Surmelin	75020	29/01/2026
20252704 VS 75	Michael ROUSE	président directeur général	Service client Dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ Tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY – CONSIGNE N° 35711	12 rue de la Chine	75020	29/01/2026
20250787 BVS 75	Cécile BUCHWEILLER	directrice juridique	Christophe PAUVRET Responsable du point de vente Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2/A, Satellite après le poste A Ouest 95700 ROISSY-EN-FRANCE Tél : 01 48 16 01 57	ETEP OPERATIONS SNC à l'enseigne 812020 CDG2 A SAT A RELAY ZSD	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2/A, Satellite après le poste A Ouest ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20250788 BVS 75	Cécile BUCHWEILLER	directrice juridique	Muhammad Amiyaz PARMESSUR Responsable du point de vente Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2, à droite du D zone public, zone Schengen 95700 ROISSY-EN-FRANCE Tél : 01 48 64 62 26	ETEP OPERATIONS SNC à l'enseigne 813040 CDG2 D RELAY ZSCH	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2, à droite du D zone public, zone Schengen ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250789 BVS 75	Cécile BUCHWEILLER	directrice juridique	Nassim TITOUCHE Responsable du point de vente Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2/F au fond Terminal départ, zone Schengen 95700 ROISSY-EN-FRANCE Tél : 01 74 37 22 28	ETEP OPERATIONS SNC à l'enseigne 817060 CDG2 F2 RELAY ZSCH	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2/F au fond Terminal départ, zone Schengen ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250790 BVS 75	Cécile BUCHWEILLER	directrice juridique	Homer GUY-NOEL Responsable du point de vente Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 3, zone sous douane 95700 ROISSY-EN-FRANCE Tél : 01 48 16 53 18	ETEP OPERATIONS SNC à l'enseigne 819040 CDG3 RELAY ZSD	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 3, zone sous douane ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250838 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 302126 YO! SUSHI	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2E, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20250839 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 302170 YO! SUSHI	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2E, Hall L, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250840 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 304140 YO! SUSHI	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250841 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 307124 YO! SUSHI	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2B, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250799 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 304144 BRIOCHE DOREE	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, salle Arrivée, zone public ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250801 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 306112 BRIOCHE DOREE	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2BD, salle Départ, zone public ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20250802 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 307114 BRIOCHE DOREE	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2B, salle Arrivée, zone public ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250803 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 526000 BRIOCHE DOREE	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, MN, zone public ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250814 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 306114 BRIOCHE DOREE	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2D, zone Schengen ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250805 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 302120 EXKI	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2E, zone public ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250806 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 302128 EXKI	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2E, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20250807 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 302158 EXKI	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2E, Hall L, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250808 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 304122 EXKI	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250832 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 302146 STARBUCKS	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2E, Hall L, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250833 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 304128 STARBUCKS	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, zone public ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250834 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 304134 STARBUCKS	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, zone Schengen ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20250835 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 307118 STARBUCKS	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2B, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250824 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 302134 PRET A MANGER	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2EK, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250828 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 304118 PRET A MANGER	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250830 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 307116 PRET A MANGER	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2B, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250818 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 304112 PAUL	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, zone public ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20250822 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 526118 PAUL	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250823 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 530112 PAUL	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2BD, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250804 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 302178 CAFE EIFFEL	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2E, zone public ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250812 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 307112 GONTRAN CHERRIER	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2B, zone public ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250813 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 307120 IT TRATTORIA	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2B, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

20250815 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 307126 LA TABLE DE MICHEL ROTH	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2BD, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250816 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 304156 MAISON PRADIER	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250817 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 307122 PANAME	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2B, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026
20250792 VS 75	Eric LABRUNE	directeur général	Eric LABRUNE Directeur général 4 rue de La Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél : 01 74 25 11 57	EXTIME F&B à l'enseigne 304154 BELLOTA BELLOTA	Aéroport Charles-de-Gaulle Terminal 2F, zone réservée ROISSY-EN-FRANCE	95700	29/01/2026

Arrêté DUPA n° 2026-0138

Le chef du bureau des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Arrêté DUPA n° 2026-0138